

## LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2015

Etaient présents : Mrs VALANCE J, COURTOIS J.C, GERARD S, DIEUDONNE S, DESCHAMPS S, Mmes JOUSSE A, AUBERT C, DEMANGE D, PHILIPPE C, WAECHTER L, MICHEL F.

Excusés : L. LALEVEE (procuration à J.VALANCE), J.DEMANGEON, P.MAUCHAMP.

Secrétaire de séance : D DEMANGE.

---

#### **Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, émet un avis défavorable au projet de schéma qui prévoit la fusion des CC de Saint-Dié-des-Vosges, des Hauts Champs, du Val de Neuné, du pays des Abbayes, de la vallée de la Plaine et de Fave, Meurthe, Galilée. (Problème de proximité et fiscalité élevée).

#### **Emprunt réfection diverses voies communales, décision modificative n°2.**

Un crédit de 20 000 € est voté concernant l'emprunt pour la réfection de diverses voies communales par la décision modificative n°2.

Dépenses d'investissement- article 2315 : (+) 20 000 €

Recettes d'investissement- article 1641 : (+) 20 000 €

Cette délibération a été rattachée à la précédente réunion.

#### **Programmation de martelages de bois-Etat d'Assiette 2016.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de destination des coupes figurant à l'état d'assiette 2016 dans la forêt communale de La Chapelle-devant-Bruyères relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit :

Parcelles 1-2-8-9-27a-58-Amélioration

Parcelles 23-29-31-Régénération

Parcelle 10-Amélioration- Ajournement.

#### **Programme de travaux 2016 en forêt communale.**

Le Conseil Municipal décide de prendre l'O.N.F. en ATDO (Aide Technique au Donneur d'Ordre), pour réaliser les travaux suivants : **Travaux Sylvicoles** :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelle 31, 1 ou 2 passages selon avancement de la régénération.
- Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert parcelle 31.
- Nettoyement de jeune peuplement parcelle 31.
- Travaux préalables à la régénération : travail du sol superficiel ou décapage parcelle 32, pelle araignée.
- Travaux préalables à la régénération : travail du sol superficiel ou décapage parcelle 31, pelle araignée.

Ceux-ci seront réalisés par l'O.N.F. en ATDO pour un montant estimé à 11 680 € H.T.

#### **Travaux de maintenance**

- Entretien du parcellaire : mise en peinture parcelles 18r, 19, 26, 27, 29, 30, 31 et 32.

Montant estimé : 1 050 € H.T.

#### **Déneigement 2015/2016 : EARL HEMENIMONT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la proposition de la EARL d'HEMENIMONT pour le déneigement des chemins communaux pendant la période hivernale 2015/2016 comme suit :

- 71.50 € HT de l'heure pour le déneigement.

#### **Travaux de conformité assainissement non collectif « Les Anémones ».**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de VOSGELIS pour la mise en conformité de son assainissement non collectif pour les bâtiments 1 et 3 situés rue des Primevères à La Chapelle-devant-Bruyères.

L'emprise foncière actuelle de VOSGELIS ne permet pas l'installation d'une micro-station d'assainissement.

VOSGELIS souhaite implanter cet équipement sur la parcelle B 1730 appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise VOSGELIS à réaliser des travaux d'assainissement sur la parcelle B 1730 appartenant à la commune.

La maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux seront à la charge de VOSGELIS.

Le financement de l'opération sera assuré par VOSGELIS.

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention de travaux et de servitude.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val du Neuné.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération du conseil communautaire de la C.C.V.N. en date du 21 septembre 2015 portant sur l'article 1 « aménagement de l'espace » modifié comme suit :

- Plan Local d'Urbanisme : Elaboration, modification, révision et approbation d'un PLU sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

### **Indemnité au Receveur Municipal**

Afin de montrer son mécontentement dans le fonctionnement de la Trésorerie de Corcieux, sans mettre en cause la qualité du travail fourni par le personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, l'indemnité de Madame THIEBAUT, Receveur Municipal, à 50 % du montant demandé.

### **Facturation eau industrielle à la Sté TOILTECH.**

Le Conseil Municipal FIXE comme suit le prix de l'eau industrielle fournie à la Société TOILTECH de La Chapelle pour l'année 2015 :

0.090 €/m<sup>3</sup> et les frais d'entretien à 1 160 €.

### **Modification du bail des terrains communaux à Jean-Paul MOULIN, membre du Gaec Sous La Roche.**

Vu la demande de Monsieur Jean-Paul MOULIN,

A compter du 01 janvier 2016, le bail de location des terrains communaux sera établi au nom de Gaec Sous La Roche, représenté par Messieurs MOULIN.

### **Droit de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur le bien situé :

214, Rue des Primevères (bâti).

### **Election d'un délégué du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val du Neuné.**

Suite à la démission de Monsieur Yannick Gremillet, Conseiller Municipal, délégué pour siéger au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val du Neuné, il convient de désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Claude COURTOIS comme délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val du Neuné.

### **Modification de la durée hebdomadaire de service à l'agence postale communale.**

Vu la demande de Madame Michèle PARTOUCHE, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 12h30 par semaine le temps de travail à l'agence postale communale, à compter du 01 décembre 2015, au lieu de 10 heures.

Fréquentation de l'agence postale : 120 personnes en octobre et 96 en novembre.

### **Informations :**

**Mise à disposition d'une salle :** Le Conseil Municipal prend note d'un courrier émanant de jeunes de la commune concernant une demande de mise à disposition d'une salle pour se retrouver régulièrement. Le Conseil décide de ne pas y répondre favorablement ; il est impossible de laisser des jeunes dans un local communal sans la responsabilité d'un ou plusieurs adultes.

**Vente d'une parcelle :** Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une parcelle boisée de 54a50ca jouxtant la parcelle 20 de Bringuet sera mise en vente. Après estimation, une proposition d'achat sera faite au propriétaire.

**Dégâts Brisédos :** Suite à un différend entre M. Claude SAEZ et la commune de La Chapelle au lieu dit « Brisédos » concernant la réparation de dégâts occasionnés par le passage d'engins, la commission forêt se rendra sur place en présence de l'agent O.N.F. Rendez-vous sera pris.

**Tableau numérique :** Suite à la fermeture de l'école d'Yvoux, le tableau numérique sera proposé à l'école maternelle de Les Poulières.

**Défibrillateur :** Remise du défibrillateur à la commune le 02 décembre 2015. Celui-ci sera installé à la salle des fêtes. Coût de l'appareil : 1 550.79 €.

**Ouverture de la Mairie au public :** A compter du 01 janvier 2016, la mairie sera ouverte au public comme suit : Lundi, mercredi et vendredi de 14 heures à 17 heures.

**Saint Nicolas :** Samedi 05 décembre, salle des fêtes à 14 heures : spectacle et goûter offerts par le C.C.A.S.

**Elections régionales :** Les 06 et 13 décembre 2015.

**Réunion chambre d'agriculture :** Une réunion des propriétaires forestiers aura lieu mercredi 9 décembre 2015 à 18h30 à la salle des fêtes avec la chambre d'agriculture des Vosges. Présentation de la démarche Plan de Développement de Massif.

---

Vu pour être affiché le 30 novembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 30 novembre 2015

Le Maire,

